

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 février 2011

---

DÉFENSEUR DES DROITS (LOI ORGANIQUE)  
(Deuxième lecture) - (n° 3153)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 192

présenté par  
M. Morel-A-L'Huissier

-----  
à l'amendement n° 189 (rect.) du Gouvernement  
-----

à l'ARTICLE 33

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et succède au Médiateur de la République dans ses droits et obligations ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision.